

Le 6 février 2004

DESTINATAIRES : Toutes les personnes inscrites à la liste des intéressés aux procédures engagées par Air Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*

OBJET : Régimes de retraite de la société Air Canada

Le 5 février 2004, Trinity Time Investments Ltd. a présenté à la direction et aux syndicats d'Air Canada un plan visant à régler les points en suspens des régimes de retraite. Ce plan s'appuie en partie sur la proposition qu'Air Canada a déposée le 27 octobre dernier. Le BSIF croit comprendre que le plan de Trinity souscrit également à un assouplissement des règles de capitalisation dans le but de trouver une solution.

OSFI a déjà mentionné à plusieurs reprises que certains éléments de la proposition déposée le 27 octobre par Air Canada ne sont pas acceptables. De façon plus précise, le BSIF s'intéresse au caractère adéquat de la proposition de financement, à la protection en cas de revers financier qui pourraient affecter la société ou le régime de retraite, ainsi qu'à la nécessité, pour toutes les parties, de souscrire à l'initiative proposée afin que la Société puisse bénéficier de délais de financement plus longs que ceux prévus par le règlement. Les renseignements que le BSIF possède en ce moment n'expliquent pas comment ces points seraient réglés à notre satisfaction. Je me reporte à la lettre que nous avons envoyée aux avocats de Trinity, le 4 février, à notre réponse du 31 octobre à Air Canada et aux renseignements qui ont été fournis lors de nos rencontres avec le contrôleur, Air Canada et les autres parties à ce dossier, en décembre (et par la suite avec Trinity), au sujet d'un calendrier de capitalisation acceptable pour le BSIF.

Le BSIF ne formule aucune observation en ce qui a trait aux entretiens entre les parties visant à déterminer si les régimes doivent être restructurés. Certaines restructurations pourraient exiger l'autorisation du BSIF aux termes de dispositions législatives. Toutefois, le BSIF devra sanctionner toute proposition de capitalisation des régimes de retraite qui serait le fruit de discussions entre les diverses parties avant de la présenter au gouvernement dans le but d'obtenir un assouplissement du règlement.

Le BSIF est disposé à rencontrer les représentants des répondants du régime, en présence de ceux de Trinity, des bénéficiaires des régimes de retraite et des autres intéressés.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le surintendant,

Nicholas Le Pan
Superintendent

c.c. : Anthony J. Devir, Osler, Hoskin & Harcourt
Michel Benoît, Osler, Hoskin & Harcourt
Serge Charbonneau, AON
John Baker, Air Canada
Contrôleur